

#### Assemblée générale du 1er avril 2025

Ordre du jour dans la convocation en annexe Diaporama de présentation en annexe

Claude Lancrenon en tant que président ouvre l'assemblée à 18h30.

Il excuse pour leur absence : M. SCHLESINGER (Maire d'Olivet), H. SAURY (Sénateur du Loiret et Conseiller départemental), I. LANSON (Conseillère départementale), S. DERUYVER (animatrice de la CLE), S. BROCAS (Préfète du Loiret).

Il souhaite la bienvenue : JP. MISSERY (président du SMBL), M. LECLERCQ (Adjoint au Maire d'Olivet), R. RAMETTE (Adjoint au Maire de St Pryvé), JP. IMBAULT (Adjoint au Maire d'Orléans), P. VALLEE (président du Brochet Olivetain).

#### **Introduction par Claude Lancrenon**

- C'est avec un grand plaisir que nous vous recevons dans cette salle de l'Alliage, prestigieux centre culturel de la ville d'Olivet. Je remercie Monsieur le Maire de nous prêter cette salle gracieusement.
- Pour commencer par une bonne nouvelle, les redevances de l'ASRL ont été recouvrées à 98% pour l'année 2023 et 94% pour 2024 à ce jour. Je vous rappelle le travail en commun avec le trésor public qui atteste tous les documents financiers qui vous seront présentés ce soir.
- J'excuse l'absence du technicien de Vinci autoroute qui devait venir nous faire une présentation, cette partie sera donc assurée par Hugo LEPETIT.
- Je remercie toute l'équipe du conseil syndical pour la préparation de cette AG, travail particulier de Bernard LELEU, Sylvain PINAULT et Hugo LEPETIT.

#### Présentation des syndics et rapport Moral

Présentation « les animaux et le Loiret » et « la destruction des seuils »

#### Rapport financier et présentation « Vinci autoroute »

- Demande de la part des riverains de faire un comparatif du budget prévisionnel avec l'année précédente. Cela sera mis en place pour la prochaine assemblée générale.

#### **Objectifs 2025**

- Réalisation de prélèvements dans le bras du Couasnon : rappel de l'historique de pollutions dans ce bras. Il y a toujours des écoulements même par temps sec par l'exutoire d'eau pluviale mais ces écoulements sont limpides et non odorants. Très fort envasement notamment à l'amont du bras. Cet envasement étant surement du en partie au rejet d'eaux usées, l'ASRL souhaite faire une analyse de vase. Prise de contact avec un laboratoire en cours.
- Installation de capteurs : Comme évoqué dans le diaporama, avec l'installation du capteur sur le bassin de St Santin, deux bassins seront déjà équipés en hauteur d'eau. Projet d'équiper les deux autres bassins mais aussi d'intégrer un suivi du Ph et des températures sur l'ensemble de la rivière. Des demandes de subventions ont été émises auprès des communes.
- Travaux ouvrages des Tacreniers : Alerte et prise de contact avec les meuniers concernés du fait du mauvais états de certains ouvrages sur le bassins des Tacreniers. Travail en partenariat pour les déclarations de travaux et la recherche d'entreprise. Aide financière et fiscale de la Fondation du Patrimoine avec un appuis de l'ASRL. Ces travaux sont programmés pour l'été 2025.
- Travaux à la confluence du Dhuy: Travaux programmés par la ville d'Olivet en octobre et novembre 2024 qui n'ont pas pu être exécutés à cause des intempéries. Notamment un niveau de la Loire trop haut ayant entrainer un débit plus important des sources du Loiret. Ce chantier est repoussé à la prochaine période naturelle de basses eaux. Pour rappel, l'accord du propriétaire concerné par la banquette est obligatoire pour la réalisation du chantier.

Claude LANCRENON clôture la séance à 20h et invite les riverains à partager un moment de convivialité autour d'un apéritif.





## Ordre du Jour de l'Assemblée

- Accueil du Président
- Présentation des syndics
- See Rapport moral 2024
- Rapport financier 2024

- Intervention Vinci Autoroute
- Intervention des élus
- Objectifs 2025
- Questions diverses



# Accueil du président



# Présentation des syndics

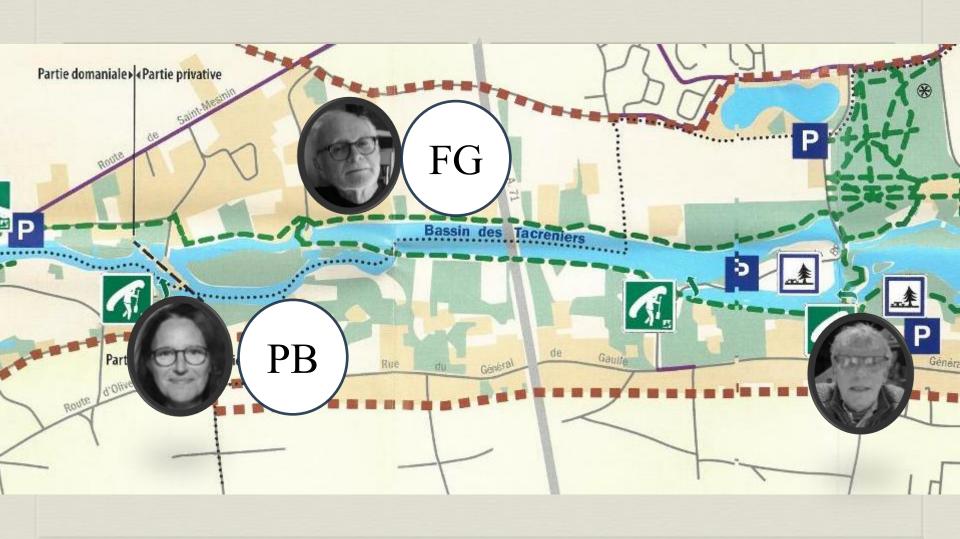


# Présentation des syndics





# Présentation des syndics





# Rapport moral 2024



# Rapport moral : Les réunions du conseil syndical

#### 6 réunions sur l'année 2024

12 mars

24 avril

18 juin

10 septembre

10 décembre

Assemblée générale le 2 avril

#### Les sujets évoqués

Réparation et entretien des ouvrages
Curage à la confluence du Dhuy
Curage du bras du Couasnon
Les réunions de la CLE
Les réunions du CTMA
La gestion des espèces invasives
Installations de capteurs de niveaux
Points financiers

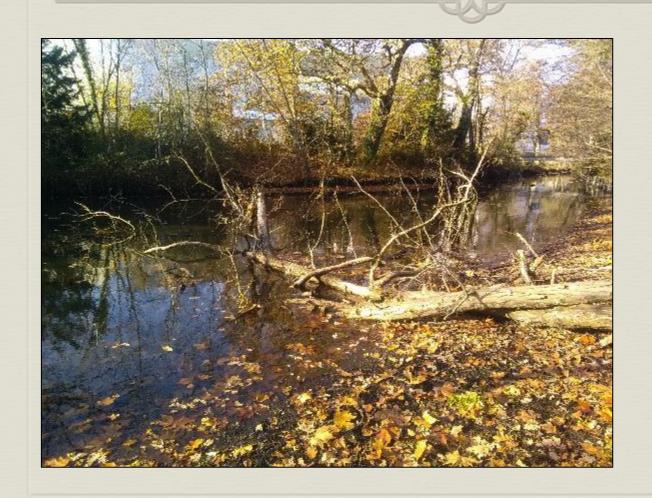


# Rapport moral : Organisation d'une journée de nettoyage





# Rapport moral : Recrutement d'un agent en CDD



Recrutement de Sylvain Moreau pour un mois lors de l'été 2024



## Rapport moral: La communication

#### 08/05/2024

Lairet, le saviez-vous?

Le 16 Messidon de l'An 10 (06/07/1802), l'ingénieur Rigollot rédige un rapport » sur la Police à établir à l'Égard des mouins » afin de régler les conflits entre les meuriers. L'ASRI, l'Association Syndicale de la Rivière Lairet, sera créée plus tard, en 1858. Adjound'hui, PASRI, hassemble plus de 400 promiétés et copropriétés riversines, représentant plusieurs milliers d'habitants.



#### 11/05/2024

Lairet, le saviez-vous?

La Rigouillarde est une résurgence dans la rivière Loiret.

Située en amont ou pont de la N20, elle est moins connue que le Bouillon du parcifloral et présente la particularité de fonctionner alternativement en source ou en perte [inversat], en fonction notamment des niveaux des bassins et de la riaque d'accompagnement du Loiret.





Notre association syndicale est membre de la Commission Locale de l'Eau présidée par Mile Maile d'Olland. Chet aute mituates de consertation qui enfait dans l'objectif du 1848 du Ne Dauy Locres (Scheime D'Aménagement et de Restion des Faiss) dont l'objectif est d'aménable le bes eaux du Livier. Mail attention au vocabulaire emologé, cer pour le 3566 le le ben data potentiel « est défine pour des masses d'aux ne pouvent attandre le ben data potentiel « est défine pour des masses d'aux ne pouvent attandre le ben data que alles ont air l'entrement d'appare des centiumes d'aménable à le vous lanse médier sur cette autentiel au ne put que de l'entre de la présence de nombreux moutinel, le vous lanse médier sur cette affentation qui ne peut que nous interniger un l'est politique de l'eau connecnant le louire. Les termes et la sémantique employés pour la maier e ont souver à change disoplèment là ausside nombreusse questions.

Father de nouvous votre attention sur la menace que considire. Therbe investre hydrocobile house renorcele, l'haci le combattre appareusament man la latte ne sera par facile (voir bulleten 19 de mar 2023). Un proque de finaval le met en place avec de nombreux, partenares (DDE, SMM, CEN I, afin d'organisse la lutte et de missoulese les moyens hamaiss comme matériels.

différents échanges avec les partenaires. L'ASRL a des différents bassins, en les associans aux relevés plézométriques du réseau ADES. Ce suité avait permis de mettre en endenue nutammere. l'interdépendance rappe-rivère Loint, confirmée par le BRGM, einsi que le rôle de ratentisseur des chaunsées en étippe de l'entemble de la rivière Cela fait maintenant près de 2 ans que nous alertons les autorités sur l'absence des données diagometriques nourrant indispensables. Cette étude a permis d'en apprendre plus sur le Bouillon. Il faut environ 5 jours en periode de basses eaux entre les pertes de Lines et le résurgence du part Sprai. Cette dermana est composée d'enveron 80%. d'eau venant directement de la lore. Sien qu'important le Bouillon n'est pes à proprement parlé la source la plus importante en volume de la rivière. Ce sont toutes les petites résurgences présentes tout le long du cours d'eau qui nous assurent la majorité de l'apport en cau. Cette présentation de l'étude menée par le BROM à permis de confermer nes observations. Bonnan fétan à tours

Charles & Court



# Rapport moral : Mise à jour de la procédure de gestion des niveaux



#### ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET

(A.S.R.L.) - Mairie d'Olivet - 45160 OLIVET

Secrétoriot : 336 allée Sainte Croix 45160 OUVET 02 38 66 47 44 contact@warl.fr

# Procédure de gestion des niveaux d'eau

L'enjeu est de préserver l'écosystème semi-urbain du Site Patrimonial Remarquable du Loiret en optimisant la ressource en eau

#### Version 2

Approuvée lors du conseil syndical du 10 décembre 2024

Cette nouvelle version est une mise à jour de la version I opérationnelle depuit mars 2022. La version 2 est appliquée avec succès depuis juin 2024. Cette version priorite davantage le débit du Dhuy dans l'échelle de vigliance. Première version validée lors du conseil syndical du 22 mars 2022

Cette nouvelle version a été appliquée avec succès depuis juin 2024 et a été validée lors du conseil syndical du 10 décembre 2024

Chaque révision devra faire l'objet d'une approbation du conseil syndical



## Rapport moral:

2024 : Une année pluvieuse



Entre le 8 octobre 8h et le 10 octobre 8h, il est tombé 59mm de pluie

Le 9 octobre : le Dhuy passe de 0,1m3/s à 3,9m3/s en 30h puis rebaisse aussitôt les précipitations finies



## Rapport moral:

2024 : Une année pluvieuse





### Rapport moral: Instrumentation du Loiret

Installation d'un capteur de hauteur et de vitesse au pont Bouchet le 12 juillet puis le 28 octobre 2022

Bon fonctionnement du capteur de hauteur

Difficultés pour la vitesse

Déplacement du capteur de hauteur sur le bassin de Saint Santin

Prévision d'achat de capteurs de hauteur et de température pour les autres bassins



Le piézomètre du stade Marcel Garcin ne fonctionne plus depuis octobre



## Rapport moral: Activités récurrentes





### Rapport moral: Activités récurrentes

### • Quelques chiffres en 2024 :

- 4 interventions réalisées chez des riverains pour enlèvement et élagage

d'arbres (hors communes)

- 3 conventions avec les communes

- 15 interventions pour des oiseaux
- 12 campagnes de prélèvements pour la qualité de l'eau
- Gestion des embâcles et nettoyage hebdomadaire des ouvrages hydrauliques

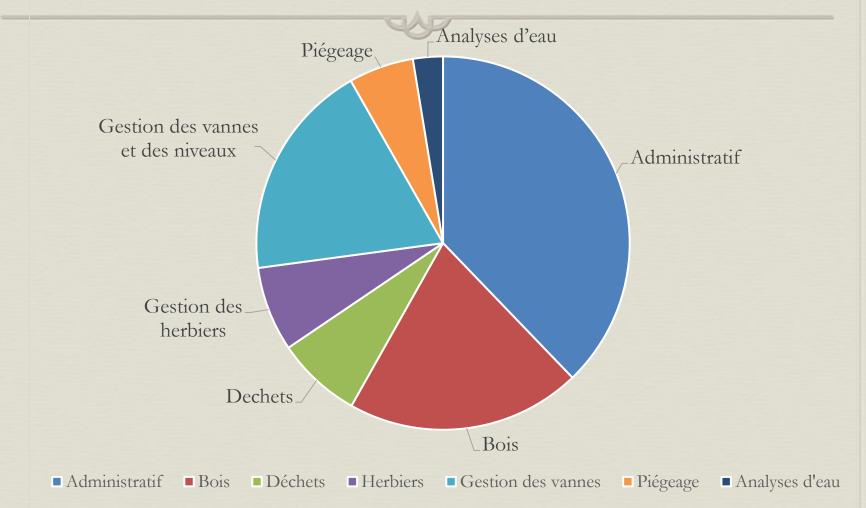


- Plus d'une centaine de manipulations d'ouvrages



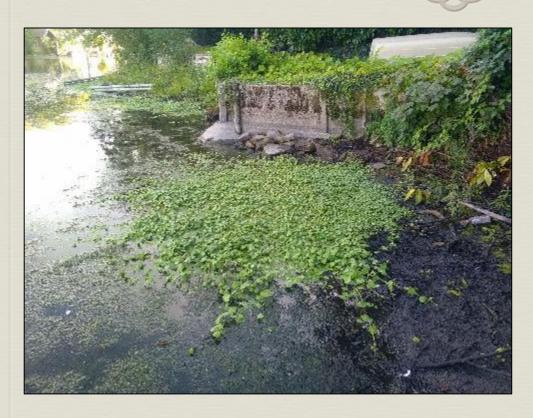
### Rapport moral : Activités récurrentes

Graphique activités en jour par homme





# Rapport moral : La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



25 espèces d'herbes aquatiques

Dont 17 présentes sur le bassin des Tacreniers et le Loiret public (2 espèces rares sur les Tacreniers)

Les espèces les plus présentes en 2024 :

- Cératophylle épineux (72%)
- Algues vertes filamenteuses (64%)
  - Egérie Dense (55%)
  - Elodée de Nuttal (40%)

Suivi des herbiers fait du 24 au 28 juin en partenariat avec l'EP Loire, le SMBL et le CEN



# Rapport moral : La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



- Présente depuis 2011 sur le Dhuy.
- Colonisation totale du Dhuy dès 2016.
- Apparition sur le Loiret en septembre 2021 sur le bassin des Tacreniers.
- Développement en 2022 bras de la Fontaine, bras du camping, le long du Poutyl et bassin de St Julien.
- Dissémination sur l'ensemble du linéaire en 2023, particulièrement lors des pluies de novembre.



### Suivi de la colonisation de l'hydrocotyle

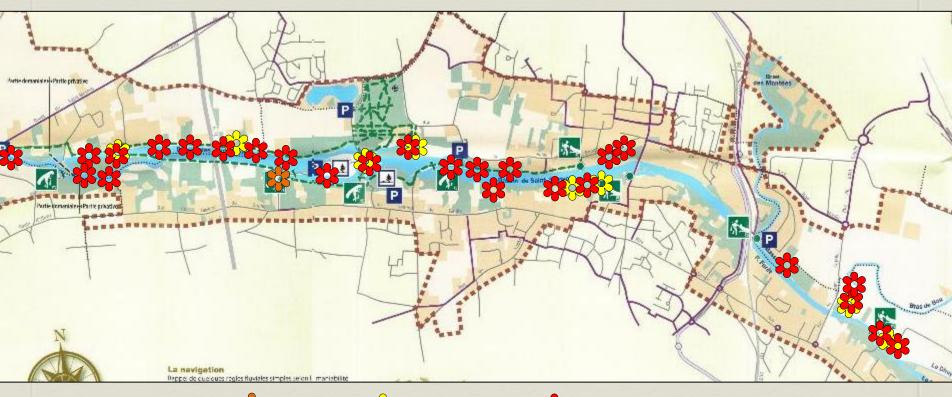








### Suivi de la colonisation de l'hydrocotyle



2021

2022-2023



2024



# Rapport moral : La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes



Faucardage réalisé fin aout
Financé par la ville d'Olivet et Orléans
Métropole
70 tonnes d'herbes faucardées sur

70 tonnes d'herbes faucardées sur Saint Samson (après compression)

Ratodo remis en fonction par l'ASRL Loué gratuitement sous caution

Prêt sur les bassins :
Paul Foret
Saint Samson
Tacreniers

Le piégeage : 49 ragondins et rat musqués capturés sur l'année 2024







### Domestique, sauvage, apprivoisé...

Source: Service-public.fr

#### **Domestique**

Chat Chien Ane Canard... Un animal domestique est un animal appartenant à une espèce ayant subi des modifications, par sélection, de la part de l'homme.



**Apprivoisé** 



La détention d'animaux sauvages en captivité est réglementée par le code de l'environnement, articles L. 411 à L. 415 et les textes d'application.

#### Sauvage

Un animal sauvage est un animal appartenant à une espèce qui n'a pas subi de modification par sélection de la part de l'homme.

Ragondin Cygne Canard Grèbe Ecureuil Sanglier...



© Elodie Cappé

Source: Service-public.fr



#### Détention d'un animal d'une espèce non domestique



Arrêté du 8 octobre 2018 modifié fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques

Détention d'un animal non domestique par un particulier pour son agrément = élevage d'agrément

L'élevage d'agrément est à but non-lucratif (élevage amateur) et le nombre d'animaux qu'il compte doit être limité.

Cette détention est soumise à déclaration.

Objectifs de la réglementation =>

- •Respecter les équilibres écologiques
- •Garantir la sécurité et la santé des personnes
- •S'assurer du bien-être des animaux

Pour détenir un animal protégé => autorisation préalable de détention auprès du préfet par lettre recommandée avec accusé de réception en joignant le formulaire Cerfa n° 12447\*01



### Respecter les équilibres écologiques

Eviter les évasions, hybridations, surpopulations...







#### Garantir la sécurité et la santé des personnes

Eviter les blessures, la transmission de maladies



Le ragondin peut transmettre la leptospirose, une infection bactérienne généralement bénigne mais qui peut entraîner une insuffisance rénale sévère et, dans certains cas, être mortelle

Morsure de ragondin © Le Progrès La grippe aviaire touche tous les oiseaux mais certaines espèces présentent des risques de formes sévères, souvent mortelles : les canards, les oies ...



© Pixabay



### Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Ministre chargé de la chasse => Liste des espèces classées nuisibles pour l'ensemble du territoire national (R. 427-6 du code de l'environnement).

Le classement en espèce nuisible est justifié par l'atteinte que peut porter l'espèce à la santé et à la sécurité publiques, à la protection de la flore et de la faune ou aux activités agricoles, forestières, aquacoles, et à d'autres formes de propriété.

#### Espèces nuisibles du 1er groupe:

- chien viverrin,
- ragondin,
- rat musqué,
- vison d'Amérique,
- raton laveur,
- bernache du Canada



© Le Monde



Le cormoran = espèce protégée, mais régulation possible sur dérogation...

Le silure n'est pas classé comme nuisible. Mais il prolifère comme d'autres espèces envahissantes...



#### Animal blessé ou mort...

Le transport d'un animal sauvage (vivant ou mort) est interdit, particulièrement quand il s'agit d'une espèce protégée, sauf en cas de dérogation accordée par l'administration.

Toutefois, une circulaire du 12 juillet 2004 reconnaît la notion d'animal en détresse.

- ► Animal vigoureux : le laisser tranquille
- ► Animal blessé ou mort : Office Français de Biodiversité (OFB), Centre de Soins de la Faune Sauvage (CSFS)
  - OFB ▶ 02-38-25-16-80 ▶ 9 avenue Buffon 45100 Orléans ▶ dr.centre-val-de-loire@ofb.gouv.fr
  - CSFS ▶ 06-77-81-11-22 ▶ Chemin de la Fontaine Pierrée 45530 Combreux ▶ apus.apuces@free.fr

Un animal mort, c'est aussi une source de vie pour la biodiversité

- Mouches => Vers => Oiseaux, hérissons, etc...
- Les Nécrophores enterrent les cadavres avant d'y pondre
  - Leurs gros vers mangent même les asticots des mouches.
    - Puis viennent les petits mammifères et les végétaux...



Depuis 2016, il est interdit d'enterrer son chien ou son chat dans son jardin...



L'ASRL n'a pas de dérogation pour la capture ou le transport des animaux, sauf pour les nuisibles autorisés au piégeage : ragondins et rats musqués.

Si vous remettez à l'eau un grèbe tombé dans un jardin à la suite de vents violents, l'animal n'ira pas se plaindre d'avoir retrouvé son milieu naturel...

Merci pour votre attention



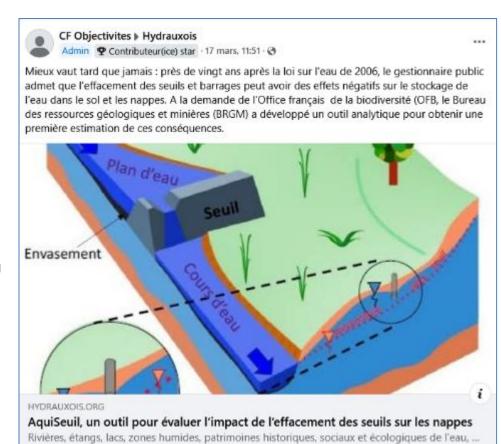




#### Destruction des seuils, le réveil ?

Le BRGM, avait déjà attiré l'attention sur les problèmes hydrogéologiques consécutifs à la politique de destruction des seuils et barrages.

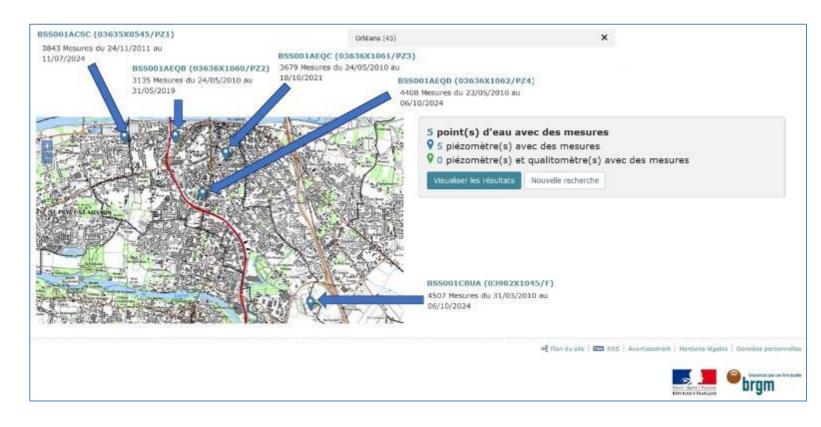
L'ASRL capitalise les niveaux de la rivière et de la nappe d'accompagnement depuis plusieurs années. Nous connaissons maintenant un peu mieux les relations entre la rivière et la nappe souterraine.





#### **Destruction des connaissances?**

Les 5 piézomètres du sud d'Orléans ne fonctionnent plus!





# Rapport financier 2024



## Compte financier unique 2024

CFU ASRL 2024	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	114 242,25€	131 188,39€	16 946,14€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2023		158 506,09€	158 506,09€
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 2023		18 744,09€	18 744,09€
RESULTAT CUMULE 2024	114 242,25€	308 438,57€	194 196,32€

CA ASRL 2023	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE	120 434,80€	138 619,07€	18 184,27€
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2022		133 267,76€	133 267,76€
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE 2022		25 798,15€	25 798,15€
RESULTAT CUMULE	120 434,80€	297 684,98€	177 250,18€



## Budget 2025

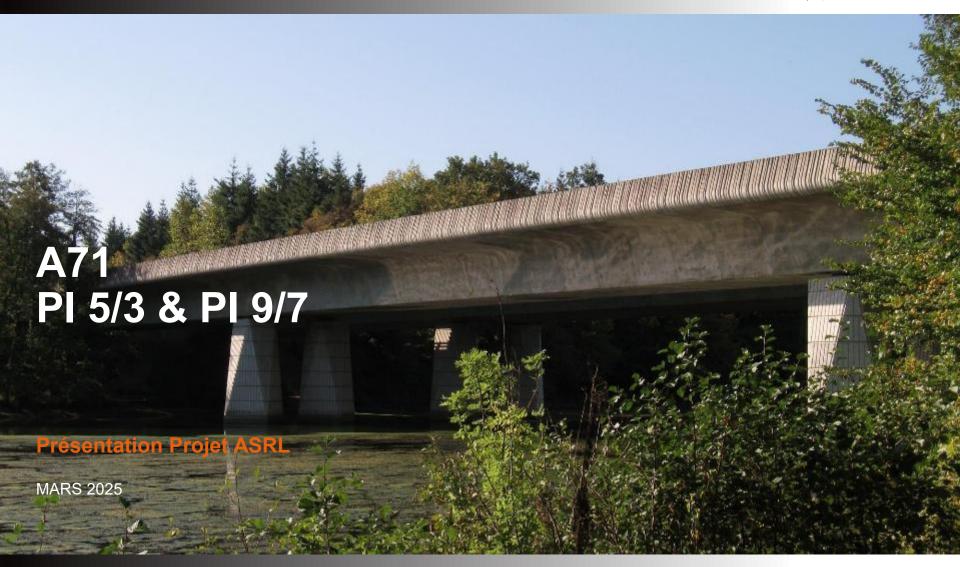
Fonctionnement				
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	
	011	Charges à caractère générales	26 100 €	
Charges	012	Charges de personnel et frais assimilés	94 900 €	
	023	Virement à la section investissement	15 000 €	
	65	Autres charges de gestion courante	5 000 €	
	67	Charges spécifiques	2 000 €	
	70	Produits des services, du domaine et ventes directes	133 000 €	
Produits	74	Dotations et participations	10 000 €	
	002	Solde de fonctionnement reporté	0 €	
		Total Charges Fonctionnement	143 000 €	
		Total Produits Fonctionnement	143 000 €	

Investissement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé		
Charges	21	Immobilisation corporelle	15 000 €		
Produits	021	Virement de la section fonctionnement	15 000 €		
	001	Solde d'exécution de la section investissement	0€		
		Total Charges Investissement	15 000 €		
		Total Produits Investissement	15 000 €		



# Intervention Vinci Autoroutes





## **Présentation Intervenants**





#### **Parties Prenants du Projet**

- Client / MOA : COFIROUTE / Clément RENOU
- AMO environnement : IRPL / Zoé GAULTIER
- CSPS: PRESENTS / Amine BOUZIDI
- MOE : Groupement ARCADIS / SIXENSE
  - Resp Projet Arcadis: Clément DESSALCES
  - Enviro Arcadis: JB BOURDIN / F BESSON
  - Resp. Projet Sixense: Frédéric SOUCHAL
  - Suivi projet Arcadis: Nathalie CHALUMEAU
  - Suivi projet Sixense: Natacha RIMSKY

# Présentation Ouvrages Programme Travaux



Sens Province Paris (Sens 1)





Caisson Précontraint

• Mise en service : Novembre 1980

Longueur : 402 m

• Largeur : 17,42m

5 travées

Droit

Note IQOA (2018): 2E

#### Programme Travaux

- Reprise des descentes d'eau et de l'étanchéité de rive côté amont de la Loire
- Reprise des bétons autour des descentes d'eau
- Réparation des bétons int. / ext.
- Injection fissures ouv. >0,3mm
- Revêtement protecteur sur culées
- Dispositifs collecte de eaux des Joints de chaussée
- Remplacement Echelles d'accès







#### Accès Chantier à l'ouvrage

• Au Nord, depuis RD2152 à LA CHAPELLE SAINT MESMIN



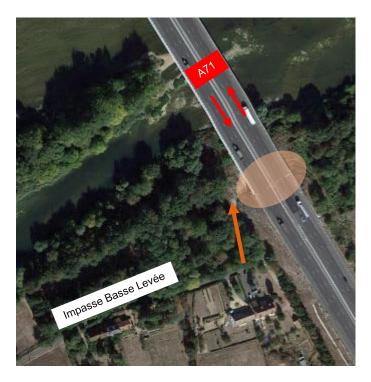






#### Accès Chantier à l'ouvrage

Au sud, depuis Impasse Basse Levée



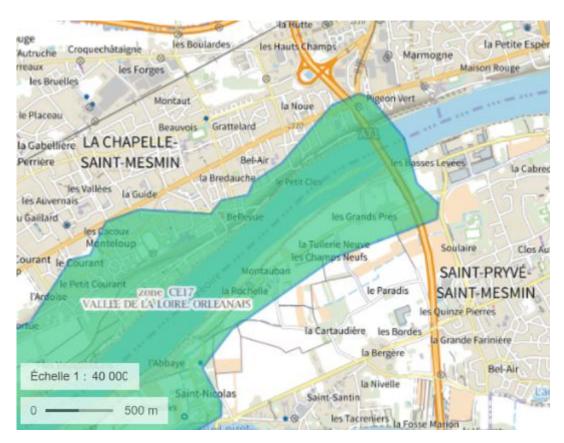








Localisation des sites Natura 2000 (source : Géoportail)



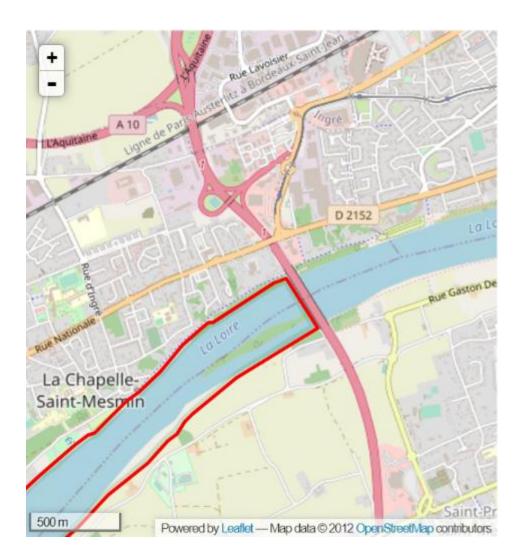
Localisation de la ZICO (source : Géoportail)

© Arcadis 2021 3 June 2025 47

Localisation de la réserve naturelle de Saint Mesmin

(source : <a href="https://www.reserves-naturelles.org/saint-mesmin">https://www.reserves-naturelles.org/saint-mesmin</a>)

« Située 4 km à l'aval d'Orléans, la réserve naturelle de Saint-Mesmin, classée le 14 décembre 2006 par décret, remplace la réserve naturelle de l'île de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin initialement classée le 19 novembre 1975 par arrêté ministériel. Elle s'étend sur 263 ha, auxquels s'ajoute un périmètre de protection de 90 ha, et englobe la pointe de Courpain (boisement alluvial situé au confluent de la Loire et du Loiret) et les îles de Mareau. Beaucoup plus vaste, elle protège une flore, une faune et des milieux naturels très représentatifs de la Loire moyenne sur 9 km. »



#### Remarques Environnement:

« Expertise chiroptérologique des ouvrages, Ecosphère - Compte-rendu de la visite du 17/02/2021 »

- Présence de Chiroptères dans l'ouvrage
- Mesures édictées par Ecosphère à respecter

	2025			2028				
Planning synthétique des travaux	T1	T2	T3	T4	T1	T2	Т3	T4
Travaux interdits dans les caissons (chiroptères)								
Traveux Viaduos de la Loire (Lot 1 - PI 5/3) et du Loiret (PI 9/7 A & B)								

#### 3- PROPOSITION DE MESURES

A la suite des premiers inventaires hivernaux réalisés dans les 2 viaducs, des mesures pourraient être mises en place afin d'éviter les impacts sur les chauves-souris présentes à l'intérieur des caissons, sous réserve des investigations estivales prévues en juin-juillet 2021 :

- Travaux à réaliser de début septembre à fin février, soit hors de période d'élevage des jeunes,
- Travaux réalisés en période automnale (début septembre à fin octobre)
  - ✓ Réalisation en préalable d'une visite pour vérifier la présence/absence de chauvessouris,
  - ✓ La mise-bas étant terminée à cette époque, il s'agira de boucher les entrées pour empêcher les individus de rentrer dans les viaducs ou les voussoirs en début de nuit (après l'envol crépusculaire), en veillant à ne pas en enfermer à l'intérieur. L'accès à l'autre viaduc ou l'autre voussoir devra continuer d'exister afin de permettre aux chauves-souris de se mettre à l'abri le jour suivant l'intervention de bouchage. Les travaux devront être terminé sur le premier tablier ou voussoir avant de commencer la même opération sur le second tablier.
- Travaux réalisés en période hivernale (début novembre à fin février)
  - ✓ Réalisation en préalable d'une visite pour vérifier la présence/absence de chauvessouris.
  - En cas d'absence, possibilité de réaliser les travaux. Aucun bouchage des accès ne sera nécessaire, les individus étant en dormance.
  - ✓ En cas de présence, les travaux devront être soit décalés à une période ultérieure, soit
    pourront être réalisés sur une partie de l'ouvrage en fonction du nombre d'individus
    recensés et de leur répartition spatiale dans les caissons.

En fonction de la possibilité de les mettre en place, de la nature exacte des travaux et de leur organisation, ces propositions de mesures seront adaptées.

En tout état de cause, les accès devront être conservés à la fin des travaux afin de permettre aux chauves-souris de fréquenter l'intérieur des caissons et les tuyaux au plafond du viaduc du Loiret ne devront pas être colmatés.



PI 9/7 A: Sens Paris Province (Sens 1) PI 9/7 B: Sens Province Paris (Sens 2)





Caisson Précontraint

Mise en service : Novembre 1980

• Longueur : 150 m

• Largeur : 14,55m

3 travées

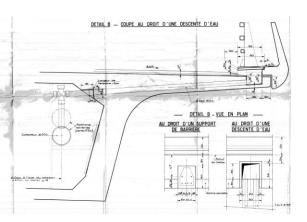
Droit

Note IQOA (2018) : 2E



#### Programme Travaux

- Remplacement du reseau de collecte des eaux : collecteur extérieur
- Réparation Béton int. / ext.
- Vérinage Culée C4 sur PI9/7 A pour réfection bossage
- Comblement d'affouillement sur culées







Cofiroute 202

13//03/2025





#### Accès Ouvrages

- Au nord
  - Depuis Bretelle de service A71 / Route des Déportés
  - Emprises Cofiroute
  - Stockage chantier / Base Vie : possible entre les bassins de rétention
- Au Sud :
  - Pas d'accès chantier possible





#### Remarques Environnement : procédures réglementaires

Procédure réglementaire	Application au projet	Conclusion
Loi sur l'eau	Voir tableau étude nomenclature IOTA	Non concerné
Réglementation ICPE	Voir tableau étude des rubriques ICPE	Non concerné
Etude d'impact	Le projet consiste en de "grosses réparations" au sens de l'article R.122-2 : « Sauf dispositions contraires, les travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations, quels que soient les projets auxquels ils se rapportent, ne sont pas soumis à évaluation environnementale. »	Non concerné
Dérogation espèces protégées	Voir développements ci après	Non concerné
Evaluation des incidences Natura 2000	<ul> <li>Hors emprise de site Natura 2000</li> <li>Non soumis à la loi sur l'eau</li> <li>Non compris dans la liste fixée par arrêté (arrêtés fixant la liste prevue au 2° de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000, 1ere et 2ème listes locales)</li> </ul>	Non concerné



#### Dossier de Porter à connaissance

#### Avis Positif de l'ASRL

#### CIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET

(A.S.R.L.) - Mairie d'Olivet - 45160 OLIVET

Secrétariat : 336 allée sainte Croix 45160 OLIVET 06 11 38 28 81

contact@asrl.fr

Monsieur Renou Clement Vinci Autoroute 1 chemin des Touches – CS 10331 37173 CHAMBRAY LES TOURS Cedex

Olivet, le 20 novembre 2024

Objet : Réponse à la demande d'avis pour travaux sur le viaduc du Loiret de l'A71

Monsieur

Je fals suite à votre demande en date du 13 juin 2024 concernant l'avis de l'ASRL pour l'intervention sur le viaduc du Loiret et de la Loire de l'A71.

Après examen attentif de votre dossier et conformément à la réglementation en vigueur, je vous informe que nous formulons un avis positif pour le viaduc du Loiret.

Je vous présente au nom du conseil syndical de l'ASRL, nos plus sincères salutations.

Claude Lancrenon Président de l'ASRL

#### Remarques Environnement:

- « Expertise chiroptérologique des ouvrages,
   Ecosphère Compte-rendu de la visite du 17/02/2021 »
  - Présence de Chiroptères dans l'ouvrage
  - Mesures édictées par Ecosphère à respecter

#### 3- PROPOSITION DE MESURES

A la suite des premiers inventaires hivernaux réalisés dans les 2 viaducs, des mesures pourraient être mises en place afin d'éviter les impacts sur les chauves-souris présentes à l'intérieur des caissons, sous réserve des investigations estivales prévues en juin-juillet 2021 :

- Travaux à réaliser de début septembre à fin février, soit hors de période d'élevage des jeunes,
- Travaux réalisés en période automnale (début septembre à fin octobre)
  - ✓ Réalisation en préalable d'une visite pour vérifier la présence/absence de chauvessouris,
  - ✓ La mise-bas étant terminée à cette époque, il s'agira de boucher les entrées pour empêcher les individus de rentrer dans les viaducs ou les voussoirs en début de nuit (après l'envol crépusculaire), en veillant à ne pas en enfermer à l'intérieur. L'accès à l'autre viaduc ou l'autre voussoir devra continuer d'exister afin de permettre aux chauves-souris de se mettre à l'abri le jour suivant l'intervention de bouchage. Les travaux devront être terminé sur le premier tablier ou voussoir avant de commencer la même opération sur le second tablier.
- Travaux réalisés en période hivernale (début novembre à fin février)
  - Réalisation en préalable d'une visite pour vérifier la présence/absence de chauvessouris.
  - ✓ En cas d'absence, possibilité de réaliser les travaux. Aucun bouchage des accès ne sera nécessaire, les individus étant en dormance.
  - En cas de présence, les travaux devront être soit décalés à une période ultérieure, soit pourront être réalisés sur une partie de l'ouvrage en fonction du nombre d'individus recensés et de leur répartition spatiale dans les caissons.

En fonction de la possibilité de les mettre en place, de la nature exacte des travaux et de leur organisation, ces propositions de mesures seront adaptées.

En tout état de cause, les accès devront être conservés à la fin des travaux afin de permettre aux chauves-souris de fréquenter l'intérieur des caissons et les tuyaux au plafond du viaduc du Loiret ne devront pas être colmatés.

#### Moyens d'accès

#### **Echafaudages Suspendus**

- Accès depuis la culée,
- Emprises depuis le domaine Cofiroute
- Sans appui en rivière
- Suspendus au tablier de l'ouvrage
- Hors d'eau
- Confiné pour éviter toute perte (gravats/matériaux/...)



Pont de la Haute Chaine- Angers
Cofiroute 2025
(source : Entrepose Echafaudages)



Echafaudage Viaduc de l'III - Alsace (source : Entrepose Echafaudages)



Viaduc de Criqueboeuf (source : Altrad Echafaudages)



### **Planning**

- Septembre 2025 à mars 2026: Travaux sur le Viaduc sur la Loire
- Septembre 2025 à mars 2026 : Travaux sur le Viaduc du Loiret



## Intervention des élus



# Questions diverses & Echanges

